

Snec-CFTC BULLETIN D'ADHÉSION 2025



À retourner dûment complété à votre section départementale

Éric CAUDRON – SNEC CFTC – Immeuble NAMUR – CENTRE VAUBAN – 199 rue COLBERT 59000 LILLE

ou par mail : snec.cftc59@gmail.com ☎ 03.61.97.97.94

En remplissant ce bulletin d'adhésion, vous acceptez que le **Snec-CFTC et la CFTC** mémorisent et utilisent vos données personnelles collectées dans ce bulletin, uniquement dans le cadre des activités syndicales du Snec-CFTC : l'information et la formation, l'action syndicale, la consultation, la gestion des cotisations. Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles le Snec-CFTC et la CFTC s'engagent à ne pas divulguer, ne pas transmettre ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes quels qu'ils soient ou à des fins commerciales, **conformément au Règlement Général de**

Protection des données de 2018. Vous pouvez à tout moment nous demander de rectifier ou de supprimer certaines de vos données de notre base INARIC (fichier informatique CFTC).

💡 **Adhésion 100 % en ligne : <https://www.snec-cftc.fr/adhesion-en-ligne/>**



Réservé à la section :

° INARIC :

□ □ □ □ □ □ □ □

Adhérent Cadre OUI -
NON

Adhérent ACTIF ou
RETRAITE

Madame Monsieur

Nom :
Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

N° appartement ou étage – tour – résidence :

Numéro type et voie :

Code postal :

Localité :

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

Courriel :

@

Je souhaite recevoir : Les Lettres numériques : L'actu semaine Premier degré Second degré Salariés Agricole

Établissement : Nom :

Code postal : Ville :

École Précisez : contrat d'association Contrat simple

Collège LEG LT LP OAA Enseignement Agricole

Enseignement Supérieur (classe à préciser STS, CPGE, etc.) : Autres :

Fonction syndicale : Élu CSE Délégué syndical Correspondant RSS

Personnel salarié de droit privé, préciser : Strate : Fonction :

Vie scolaire : Services support : (secrétariat, entretien, restauration...)

Employé Agent de maîtrise Cadre

Chef d'établissement : 1^{er} degré 2^e degré

Enseignant 1er degré : ASH Instituteur Prof. des écoles (CN HC CE) **Échelon :**
 MD1 MD2 (Maître Délégué en CDD MD en CDI Contrat définitif)

Enseignant 2nd degré : Préciser discipline : Échelon :

AGREGE CERTIFIE PEPS PLP (Classe normale Hors classe Classe Exceptionnelle) AE
 MD1 MD2 (MD en CDD MD en CDI)

AESH : tarif spécifique de 36 euros

Enseignant agricole :

Enseignant : Préciser discipline :

Salarié : Préciser (PAT PVS Autre :)

Retraité

Je déclare adhérer au **Syndicat National de l'Enseignement Chrétien**, avoir pris connaissance des règles de sécurité des données personnelles (RGPD) et règle ma cotisation de _____ € calculée en fonction de mes ressources, **pour l'année civile 2025.**

Mode de règlement :

Par chèque à l'ordre de Snec- CFTC (2 au maximum)

En ligne ((https://jepaieenligne.systempay.fr/SNEC_CFTC - Inaric: 000000 pour nouveaux adhérents)

Par prélèvement (10 fois de fév. À nov.- Joindre le mandat de prélèvement au verso + RIB/IBAN)

A le

Signature

☺ Chaque adhérent bénéficie d'un crédit d'impôt égal à 66 % de sa cotisation syndicale ☺
dans la limite de 1 % du revenu brut (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1605-PGP>)

Calcul de la cotisation annuelle 2025

Pour calculer le montant de votre cotisation annuelle 2025, vous prenez :

Votre Salaire Mensuel Net* avant impôt X 0,08**

(Merci d'arrondir sans les centimes)

***voir ligne 011100 sur le bulletin de salaire**

**** sauf pour les AESH : 36 euros**

Pour les couples, la 2nde cotisation s'élève à 50 % de la cotisation annuelle. Les cotisations sont dues par année civile. Les professeurs stagiaires et les personnes en congé sans solde (congé parental...) versent une cotisation selon leurs possibilités (cotisation minimale de 36 € quelle que soit la date d'adhésion). Les retraités peuvent n'acquiescer qu'une demi-cotisation selon leurs ressources et bénéficient des services de l'UNAR (l'Union Nationale des Retraités de la CFTC et de son journal spécifique. Pour les adhésions en cours d'année civile, la cotisation est à proratiser (minimum 36 €), sauf pour les évaluations retraites. Les primo-adhérents bénéficient d'une cotisation réduite de 50% la 1^{ère} année, sauf pour les évaluations retraites.

Exemple : si votre salaire net avant impôt est de 2 100 €, votre cotisation sera de 168 €

(Pour une cotisation de 168 €, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 66% = 110.88 €, la cotisation après déduction fiscale sera de 57.12 € à l'année, soit 4.76 € / mois pour bénéficier de nos services)

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER	MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA
SNEC SYND NATION ENSEIGN CHRET 14 RUE SCANDICCI 93500 PANTIN	ICS : FR08ZZZ457124
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SNEC SYND NATION ENSEIGN CHRET à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SNEC SYND NATION ENSEIGN CHRET . Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.	
Référence Unique du Mandat :	
RAISON SOCIALE / NOM ET ADRESSE DU DEBITEUR	DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER
.....	-----IBAN-----  Numéro d'identification international du compte bancaire -----BIC-----  Code international d'identification bancaire
TYPE DE PAIEMENT	
Paiement récurrent / répétitif <input type="checkbox"/> Paiement ponctuel <input type="checkbox"/>	
Fait à :	Signature :
Le :	
Personne à contacter pour modifier ou révoquer un mandat de prélèvement (modification des coordonnées bancaires, réclamation) :	
Raison sociale du créancier : Nom du contact :	
Adresse :	
Téléphone : Courriel :	
Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.	